

## COMMISSION PERMANENTE du vendredi 10 février 2017

### VŒU DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER RELATIF À LA RÉVISION DES ZONES DÉFAVORISÉES SIMPLES

*Sur proposition de la Commission « Économie-Tourisme-Agriculture-Environnement et Très-Haut-Débit », je vous sou mets ci-après le vœu relatif à la révision des Zones Défavorisées Simples (ZDS) pour adoption.*

Le Département de Loir-et-Cher comporte des territoires où l'agriculture connaît des difficultés structurelles. Il s'agit, le plus souvent, des zones d'élevage ou de polyculture-élevage du nord et du sud du département.

Dans ce cadre, la Grande Sologne est classée en Zone Défavorisée Simple (ZDS) depuis l'origine de cette classification en 1976.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la révision de zonage demandée par la Communauté européenne pour les états membres, le Ministère de l'Agriculture redéfinit actuellement ces Zones Défavorisées Simples qui constituent un support pour compenser les handicaps naturels de ces territoires. Sans ce soutien, nombre d'exploitations, de Sologne notamment, pourraient être menacées et le territoire condamné à une fermeture et une désertification.

Il propose une nouvelle délimitation conformément à la carte publiée en octobre 2016 et qui est annexée à la délibération. La zone défavorisée actuelle regroupe 42 communes restant en ZDS (zone en vert) et 19 communes sortant du dispositif ZDS (zone en jaune).

Cette **nouvelle classification ne peut être acceptée en l'état**. En effet, certaines communes au cœur de la Sologne du Loir-et-Cher ne sont plus considérées comme des zones défavorisées. Cette situation crée une inégalité évidente entre exploitants voisins dans un territoire homogène. Elle condamne certaines communes à ne plus voir des jeunes agriculteurs s'installer.

La **lisibilité et le bon sens imposent que les régions naturelles homogènes reconnues par tous**, soient prises en compte dans leur intégralité. Le maintien de la Grande Sologne en Zone Défavorisée Simple est donc bien une évidence et une nécessité partout. Cela est d'autant plus vrai depuis les catastrophiques inondations du printemps dernier et les conséquences des arrêtés pris face au virus H2N8 qui mettent en grande difficulté toute une filière agricole.

La **cohérence de la région naturelle Sologne** est notamment reconnue par son classement intégral en NATURA 2000. De plus, malgré le classement actuel, la Sologne connaît une déprise agricole très supérieure à la moyenne, un déclassement même partiel accentuerait fortement ce phénomène.

.../...

Les rendements agricoles ont été cette année désastreux et le nombre d'exploitations agricoles en Loir-et-Cher en très grande difficulté inquiète particulièrement les élus du Loir-et-Cher. **La modification de ce classement** associée aux difficultés économiques, structurelles et conjoncturelles **risque de provoquer une onde de choc brutale et irréversible** dans de très nombreuses communes où le sentiment d'abandon est grand.

**La publication de ce nouveau zonage serait vécue comme une véritable provocation.** C'est la raison pour laquelle, il est important qu'une carte cohérente et efficace pour l'équilibre de nos territoires soit présentée à l'ensemble des acteurs économiques et politiques.

En conséquence, je vous propose le vœu suivant :

« Le Conseil départemental de Loir-et-Cher :

➤ **relevant** que les critères retenus pour la révision des Zones Défavorisées Simples conduisent à une classification incohérente et non représentative des handicaps naturels du Loir-et-Cher, notamment pour les territoires de Sologne,

➤ **constatant** que le calendrier de mise en œuvre de cette révision de zonage demandée au niveau européen permet encore aux États membres de proposer les critères à retenir et donc de faire en sorte que l'entité Sologne, plus grande zone Natura 2000 d'Europe, soit retenue en totalité,

affirme avec force son soutien aux exploitants agricoles et demande à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt de réintégrer les 19 communes sortantes de la Zone Défavorisée Simple en Loir-et-Cher ».